**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**EXPRIMEZ-VOUS SUR LE SCOT DU SEUIL DU POITOU !**

**Du 24 septembre au 24 octobre 2019 inclus**, aura lieu l'enquête publique sur le SCOT du Seuil du Poitou. Tout un chacun pourra donner son avis, faire ses remarques et poser des questions au commissaire enquêteur qui assurera 7 demi-journées de permanence au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine, également siège du SMASP, situé à l’hôtel de ville de Poitiers, une à la mairie de Chauvigny et une à la mairie de Lusignan.

À l'issue du délai, un rapport sera réalisé par la commission d'enquête et mis à la disposition du public. Le SCOT pourra alors être modifié pour tenir compte des avis et des observations du public, mais aussi des personnes publiques associées et des conclusions de la commission. À noter qu'une exposition présentant synthétiquement le projet du SCOT est visible au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (et siège du SMASP) pendant toute la durée de l’enquête. Alors, n'hésitez pas à participer !

***Lire la suite***

**COMMENT S’EXPRIMER ?**

• Par courrier auprès de Monsieur le Président de la Commission d’Enquête Publique sur le SCOT du Seuil du Poitou – Hôtel de Ville de Poitiers - CS10569 - 86021 Poitiers Cedex,

• Sur les registres à disposition du public dans les lieux d’enquête *(voir ci-dessous)*, ou sur le registre dématérialisé, à l’adresse suivante : **www.registre-dematerialise.fr/1557**

• Par courrier électronique, à l’adresse suivante : **enquete-publique-1557@registre-dematerialise.fr**,

• Par oral, lors des permanences tenues par la commission d’enquête, dont les créneaux horaires sont consultables sur **www.scot-seuil-du-poitou.fr**

Les observations parvenues durant l’enquête seront tenues à disposition dans les lieux d’enquête et mises en ligne sur le registre dématérialisé.

**OÙ CONSULTER LE DOSSIER DE SCOT ET ACCEDER AU REGISTRE D’ENQUETE ?**

• Dans l’un des 8 lieux d’enquête publique qui maillent le Seuil du Poitou (adresse et horaires d’ouverture sur [www.scot-seuil-du-poitou.fr](http://www.scot-seuil-du-poitou.fr)) et notamment :

• À Hôtel de ville de Poitiers, 15 place du Maréchal-Leclerc, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

• À la mairie de Chauvigny, 1 rue du Moulin-Saint-Léger, ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

• À la mairie de Lusignan, 2 place du 8 mai 1945, ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

• Directement sur le site internet dédié à l’enquête publique : [**www.registre-dematerialise.fr/1557**](http://www.registre-dematerialise.fr/1557)

**LES 8 LIEUX D’ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SEUIL DU POITOU**



**QUAND RENCONTRER UN MEMBRE DE LA COMMISSION D’ENQUÊTE DANS GRAND POITIERS ?**

À Hôtel de ville de Poitiers :

• Le mardi 24 septembre 2019 de 9h à 12h

• Le samedi 28 septembre 2019 de 9h à 12h

• Le jeudi 3 octobre 2019 de 14h à 17h

• Le jeudi 10 octobre 2019 de 9h à 12h

• Le samedi 12 octobre 2019 de 14h à 17h

• Le vendredi 18 octobre 2019 de 9h à 12h

• Le jeudi 24 octobre 2019 de 14h à 17h

À la mairie de Chauvigny :

• Le mardi 8 octobre 2019 de 9h à 12h

À la mairie de Lusignan :

• Le lundi 14 octobre 2019 de 14h à 17h